Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023 Mise en ligne le 26 décembre 2023



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

CONVOCATION

Date: 8 décembre 2023 Affichée le : 8 décembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Nombre de conseillers : En exercice : 33 Présents : 28 33 Votants: Pouvoirs: 5 Absent: 0

Etaient présents: Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H -M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL -Mme Armelle CHAPALAIN - M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON - Mme Sylvie BRIÈRE -Mme Carole BOULANGER - M. Gérard BRUNEL - Mme Annie PARAGE - Mme Nathalie GEORGE-GOURET - M. François RAMPON - Mme Virginie GRANTE - M. Loïc LEBALLEUR - M. Michel GINOUX -Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - M. Rodolphe MIET - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON -M. Julien DOLFI - Mme Sophie GUILHAUME - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS -Mme Claudine MULLER.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2023

Absents représentés

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

M. Bruno DIONPouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN M. François DELAISPouvoir à Mme Julita SALBERT M. Thierry MALHERBEPouvoir à M. Rodolphe MIET Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Sophie GUILHAUME Mme Cécile PIGNOL.....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SAI BERT

Délibération : n° 2023-12-15

OBJET: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) POUR LE TRAITEMENT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2020-12-22 du 10 décembre 2020, autorisant la mise en œuvre du forfait de poststationnement signée avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Considérant que cette convention, d'une durée de 3 ans, est aujourd'hui à renouveler.

Considérant que la nouvelle convention proposée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions modifie principalement les conditions financières et certaines modalités concernant la forme des procédures de paiement transmis au contrevenant.

Considérant qu'il est aujourd'hui envisagé de conclure cette nouvelle convention annexée au présent rapport.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conclure une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du forfait de post-stationnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231215-2023-12-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023 Mise en ligne le 26 décembre 2023

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT